Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-135,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ IND-UT-135 (v. A31.1) : Mise en place ou intégration dans une installation de production de froid existante ou neuve d'un système de freecooling par eau de refroidissement, en substitution d'un groupe froid, permettant de refroidir un réseau hydraulique en utilisant l'air extérieur

*Date d'engagement de l'opération (ex : acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Le système de freecooling est dimensionné pour couvrir, lorsqu'il fonctionne, 100% du besoin nominal en froid :
□ OUI □ NON

Le système de freecooling comporte (cocher les cases correspondant à l'opération) :
□ un aérorefrigérant neuf avec ou sans échangeur
□ une tour aéroréfrigérante (TAR) neuve avec échangeurs
□ un système d'automatisme et de régulation.

*$P_{compresseur(s)}$ (en kW) : .....
NB : $P_{compresseurs}$ est la puissance électrique nominale (en kW) figurant sur la plaque signalétique du groupe mono-compresseur ou multi-compresseurs raccordé au système de freecooling pour la plage de température de consigne du réseau concernée ou à défaut celle indiquée sur un document issu du fabricant du groupe mono-compresseur ou multi-compresseurs raccordé au système de freecooling pour la plage de température de consigne du réseau concernée. La puissance du ou des compresseurs de secours n'est pas à comptabiliser.

Le groupe de production de froid n'a pas fait l'objet d'une délivrance de certificats d'économies d'énergie pour la mise en place d'un système de freecooling.

*Plage de température de consigne du réseau hydraulique (une seule case à cocher) :
□ [12°C ; 15°C [□ [15°C ; 18°C [□ [18°C ; 21°C]
NB : La température de consigne du réseau hydraulique correspond à la température de départ du groupe de production de froid.

*Mode de fonctionnement du groupe de production de froid (une seule case à cocher) :
□ 1x8h □ 2x8h 5j/7 ou 6j/7 □ 3x8h avec arrêt le week-end □ 3x8h sans arrêt le week-end

*La différence entre la température extérieure d'entrée d'air et température de consigne de départ d'eau est de 3°C au minimum : □ OUI □ NON

A ne remplir que si les marque et référence du système de freecooling ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque(s) : ……
*Référence(s) : ……



Coordonnées de l'entité ayant établi l'étude de dimensionnement de l'opération au regard des exigences de la fiche standardisée :
*Raison sociale : ….....
*Numéro SIREN : ….....
*Référence de l'étude de dimensionnement : ……